



# Projet ACCORD

Harmonisation et coordination  
des prestations sociales

---

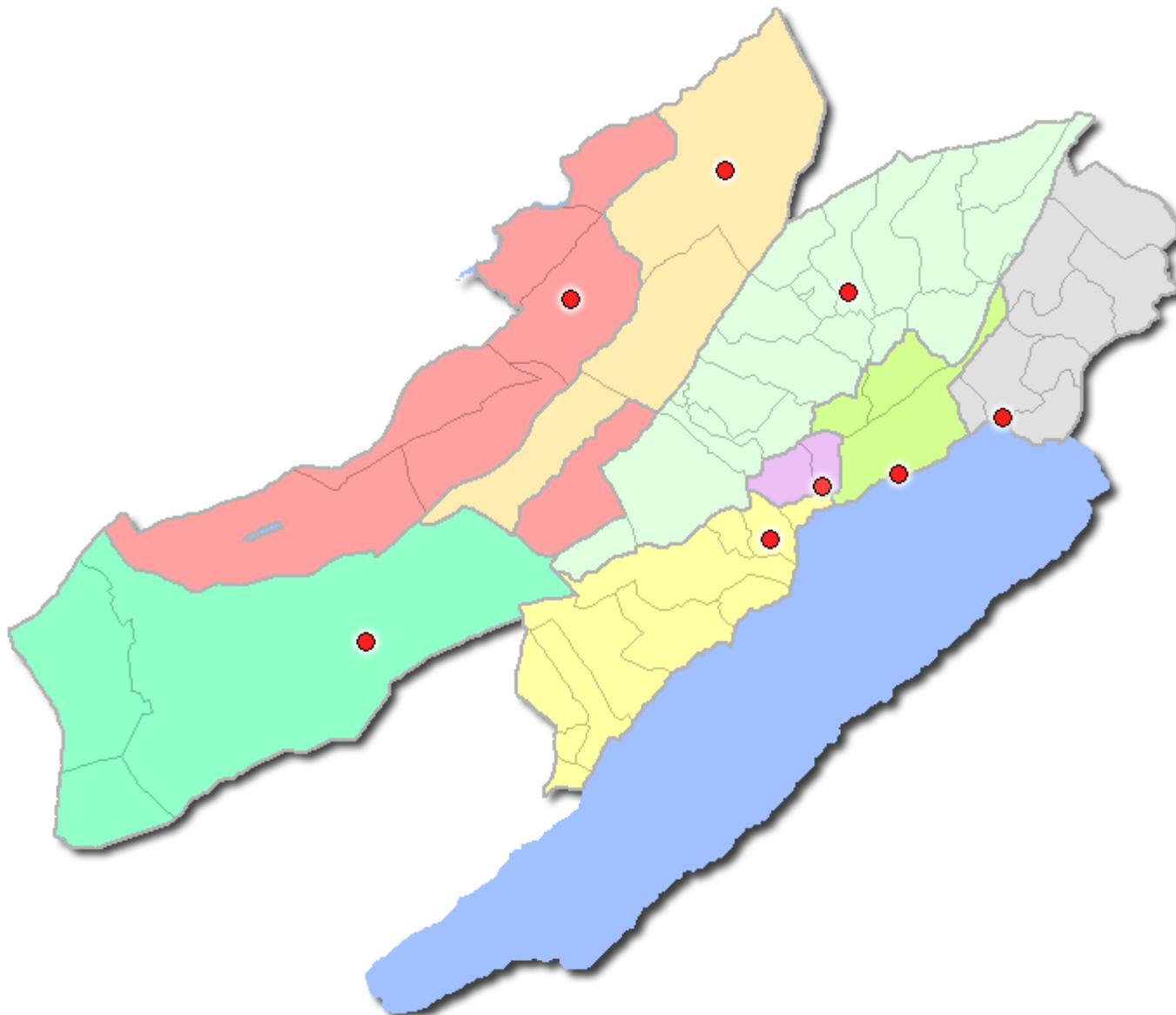
1. Prestations sociales concernées
2. Nouvel accès aux prestations
  - Organisation → Guichets Sociaux Régionaux (GSR) 3<sup>ème</sup> étape
  - Les principes à la base de la réforme ACCORD
3. Les instruments d'harmonisation et de coordination
4. Les effets attendus de la réforme
4. Planification

## 1. De quelles prestations parle-t-on?

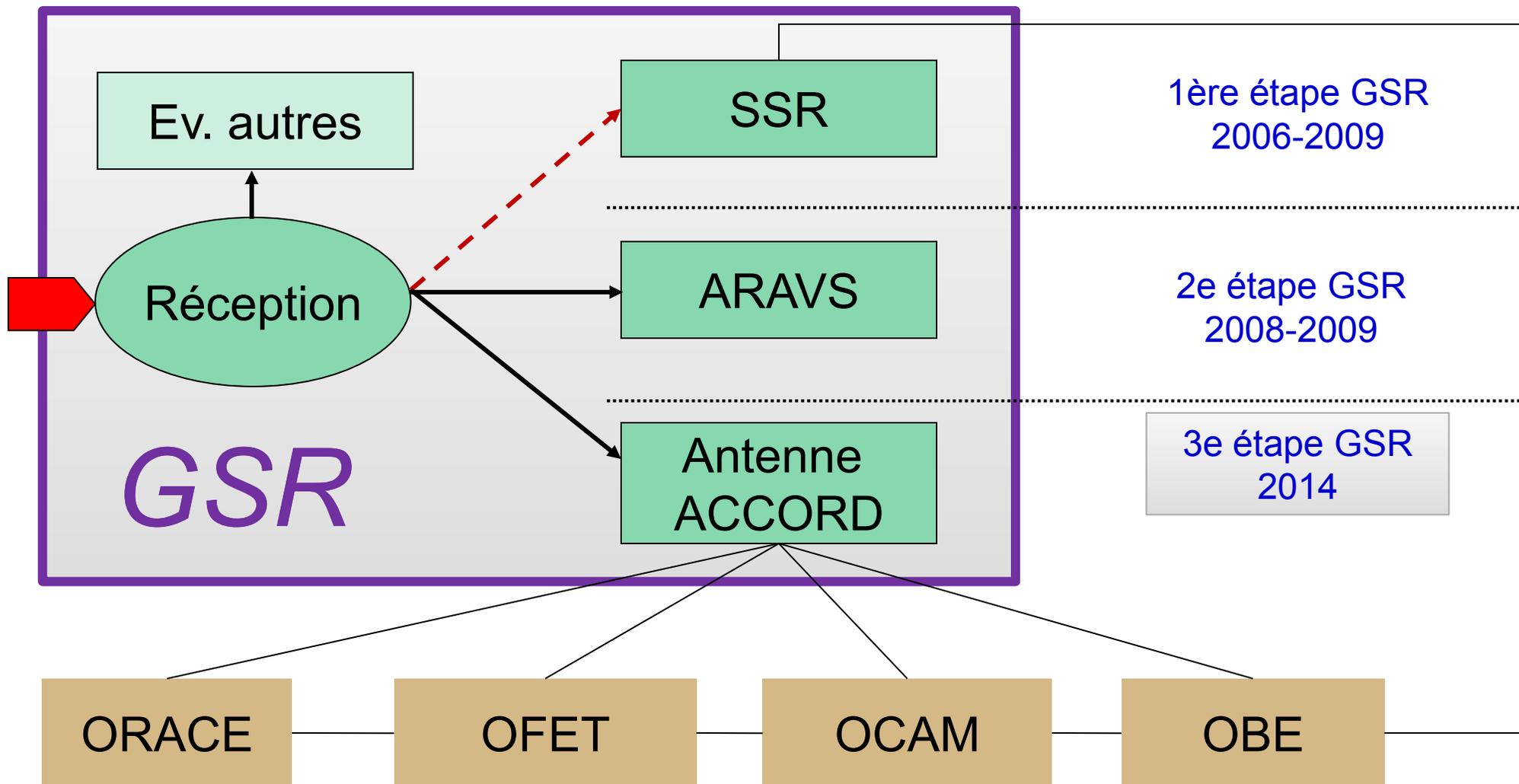
- Avances des contributions d'entretien (pensions alimentaires) → ORACE / SASO
- Mesures d'Intégration Professionnelles → OFET /SEmp
- Subsides de l'assurance-maladie → OCAM / SASO
- Bourses d'étude → OCBE / SASO
- Aide matérielle → SSR + ODAS / SASO
- ? → Intégration possible d'autres prestations

Précision: le projet ACCORD concerne l'attribution des prestations octroyées sous condition de ressources.  
Chaque secteur mène d'autres activités en parallèle

→ Découpage géographique cantonal  
→ 8 services sociaux/agences AVS → 8 GSR



## 2. Les guichets sociaux régionaux (GSR)



*La décision d'octroi de la prestation reste de la compétence des secteurs prestataires*

## → Principes à la base de la réforme ACCORD

- Proximité avec l'utilisateur, acteur de la démarche
- Accompagnement de l'utilisateur (entretien)
- Démarche transparente et centralisée
- Valorisation des données de l'utilisateur à disposition de l'administration. Actualisation au besoin
- Demande déposée = 1 enquête menée pour l'ensemble des secteurs prestataires  
= 1 analyse globale de la situation financière du ménage

## → Antennes ACCORD : au cœur de la réforme

- Une porte d'entrée pour les prestations concernées
- Un rôle d'aiguillage dans le dispositif social
- Un nouveau métier à créer : se situe à la croisée des chemins du social

### 3. Instruments d'harmonisation introduits par la LHaCoPS

- L'unité économique de référence (UER) et le revenu déterminant unifié (RDU) comme « **socle** » **commun** à l'ensemble des secteurs
    - Constitution/Prise en compte du **ménage** se fait sur des règles identiques → UER
    - Détermination des revenus du ménage sur une base de calcul commune → RDU
- *Les règlements UER / RDU ont été adoptés par le Conseil d'Etat en avril 2008*

Principe: les secteurs gardent des barèmes qui leur sont propres mais utilisent pour base le RDU

## → Instrument de coordination introduit par la LHaCoPS

- Détermination du droit à une ou plusieurs prestations selon un ordre déterminé → Processus d'examen
  - *Ce règlement doit encore être arrêté par le CE*

### Buts

- Fléchage du parcours (ORACE, OFET, OCAM, OBE, SSR)
- Éviter les effets d'aubaine, les inégalités de traitement

## → Base centralisée de données sociales (BaCeDoS)

- Flux d'informations optimisé entre les GSR et les secteurs prestataires grâce à la BaCeDoS
  - Centralisation du travail d'enquête au niveau des GSR (Antenne ACCORD)
  - Usager fournit une seule fois les informations requises
  - Le travail de l'administration est allégé
- Les secteurs prestataires concernés prennent leur décision sur la base des informations transmises par la BaCeDoS
- Démarche/vision transversale → Meilleur échange et accès aux informations entre les secteurs prestataires (décloisonnement)

# → Nouvel accès aux prestations sociales (1)

Usager



Usager  
GSR



Usager

→ correction si changements de situation  
→ renvoi du formulaire signé avec justificatifs

→ check-list 1er contact (cibler la demande)  
→ ouverture d'un dossier

→ envoi, remise  
formulaire  
pré-rempli par  
Antenne ACCORD

**Ouverture dossier → Reprise données → Vérification par usager → Analyse et contrôle**

# → Nouvel accès aux prestations sociales (2)

Antenne  
ACCORD

Antenne  
ACCORD  
(Usager)

Antennes ACCORD  
Usager  
Secteurs prestataires



**NOK** → Info  
à l'utilisateur



ou

**OK** → Info  
à l'utilisateur



→ compléter le dossier  
→ scanner les justificatifs

→ analyse du dossier complet  
→ convocation éventuelle de l'utilisateur  
→ détermination UER et RDU  
→ Information à l'utilisateur (filtre)

→ orientation  
transmission dossier aux secteurs prestataires **pour décision via BaCeDoS**

**Ouverture dossier → Reprise données → Vérification par usager → Analyse et contrôle**

## 4. Projet ACCORD : effets attendus

- Plus rationnel**
  - 1 porte d'entrée pour l'utilisateur
  - 1 seule demande déposée (DPS)
  - Situation financière déterminée 1 fois
- Plus cohérent**
  - Mêmes référentiels (UER/RDU, etc.)
  - Processus défini
- Plus efficient**
  - Anticiper les situations les plus complexes (prestations en amont et aide sociale sous le même toit)
  - BaCeDoS (infos pour tous + outil de pilotage)

## 5. Planification

### 2012-2013

Analyses et travaux préparatoires se poursuivent dans **tous** les secteurs prestataires

➔ Validation des différentes étapes par le comité de pilotage du projet ACCORD selon la feuille de route arrêtée (échancier décisionnel)

### Début 2014

L'ensemble des instruments du projet ACORD sont opérationnels

➔ Réalisation de la 3<sup>e</sup> étape des GSR